

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Délibérations du conseil municipal

N° 032-2024

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, SAUVADON Césarine, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, DOMERGUE Stéphan.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

SOUVETON Anne-Marie ayant donné procuration MISERERE Gérard
AIOSA Fabrice ayant donné procuration à MOREL Stéphane
SAUVADE Sandrine ayant donné procuration à KERBRAT Isabelle
PARET Frank ayant donné procuration à BONIFACY Sylvie
CARPENTRAS Henri ayant donné procuration à AMAYA Y RIOS Estelle
SBABTI Samira ayant donné procuration à GRAPIN Jean-Louis

Absents excusés : SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

OBJET : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GUARINOS

VU les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B du Code Général des Impôts,
VU l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2024,

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition 2023 pour 2024.

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivants pour l'année 2024 :

- | | | |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ➤ | Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | 31,94 % |
| ➤ | Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 63,13 % |
| ➤ | Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale | 11,46 % |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

A la majorité

Par 20 voix pour, 00 abstention et 05 voix contre (GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, pouvoir de CARPENTRAS Henri, pouvoir de SBABTI Samira et DOMERGUE Stéphan)

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- | | | |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ➤ | Taxe foncière sur les propriétés bâties..... | 31,94 % |
| ➤ | Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... | 63,13 % |
| ➤ | Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale..... | 11,46 % |

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers ayant donné un pouvoir : 06

Nombre de votants : 25

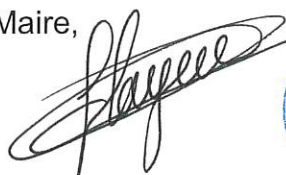
Voix pour : 20

Voix contre : 05

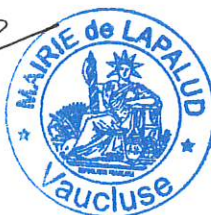
Abstention : 00

Pour extrait conforme

Le Maire,



Hervé FLAUGERE



Le Secrétaire de séance



Sylvie BONIFACY